



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **lundi le 3 décembre 2018, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure visant à régulariser la non-conformité d'une partie d'un bâtiment principal aménagé dans la rive (empiètement de 4,47 m), malgré l'interdiction prévue à l'article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 295, rue des Patriotes, lot 2 594 053, zone P4P-18, district Shefford (dossier 2018-30335).
2. Demande de dérogation mineure afin de régulariser la non-conformité d'une allée d'accès (5 m de largeur sur une longueur d'environ 2 5m, à partir de l'entrée charretière existante) qui empiète dans la rive, malgré l'interdiction prévue à l'article 209 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 127, rue Marie-Victorin, lot 3 398 308, zone P3P-05, district Mont-Soleil (dossier 2018-30337).
3. Demande de dérogation mineure visant à régulariser la non-conformité d'un bâtiment accessoire aménagé, sur un terrain d'une superficie supérieure à 1 500 m², en cour latérale à une distance de 1,18 m de la ligne latérale de terrain au lieu de 5 m, tel que stipulé au tableau de l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 81, rue de la Couronne, lot 5 736 585, zone P3D-07, district Shefford (dossier 2018-30340).
4. Demande de dérogation mineure visant à permettre l'installation d'une deuxième enseigne murale principale sur la façade principale avant d'un bâtiment au lieu d'une seule enseigne par façade principale, tel que stipulé au tableau de l'article 239 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 610, place Champêtre, lot 4 426 021, zone PDA3-01, district Shefford (dossier 2018-30342).
5. Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie d'implantation au sol de 410,53 m² au lieu de 350 m² maximum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C, du règlement de zonage numéro 1037-2017, et afin de permettre l'installation d'une porte de garage de 4,88 m de largeur au lieu de 4 m maximum, tel que prévu à l'article 81, paragraphe 1° du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 360, rue Dorchester, lots 6 052 722 et 6 052 718, zone P4M-13, district Mont-Soleil (dossier 2018-30344).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 9^e jour de novembre 2018

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques